

## Législature 2017-2021

### N° 110

#### Message du Conseil communal au Conseil général du 30 mars 2020

#### **Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 128'500.00 TTC pour le remplacement des fenêtres et des travaux d'assainissement de la Chapelle de Morens**

---

#### **1. Introduction**

La Chapelle St-Ferréol-et-Ferjeux de Morens est un édifice présentant un intérêt historique certain :

- Nef, autels latéraux : architecture vers 1680, tombeaux et toiles peintes du XVIIIème ;
- Chœur, maître-autel : architecture vers 1680, toiles peintes datant d'environ 1775 ;
- Nef et chœur : surfaces murales et voûtes du XVIIème.

L'état de conservation de la Chapelle de Morens se dégrade en particulier en raison des infiltrations d'eau par les fenêtres, mais également en raison de remontées par capillarité dans les murs des façades. Bien que les toitures du clocher et du porche d'entrée soient dépourvues de chéneau et de descente d'eau pluviale, le Service des biens culturels (SBC) préavise négativement la mise en place de ce type de ferblanterie, ceci en raison d'une esthétique peu souhaitable. Les façades sont ponctuellement recouvertes de lichens. Les pierres de taille des fenêtres sont fortement dégradées, elles présentent un effritement responsable du détachement de plusieurs morceaux. La ferronnerie ne tient plus correctement, les scellements dans les tailles n'étant plus assurés.

Lors de la séance du Conseil général du 27 mai 2019, dans les communications du Conseil communal, des informations ont été transmises concernant cette Chapelle. Les travaux présentés dans ce message tiennent compte du montant que l'Assemblée communale de Morens avait décidé d'accorder à l'ancienne Association des amis de la Chapelle.

#### **2. Objet du message**

L'objet de ce message concerne l'octroi d'un crédit de CHF 128'500.00 TTC relatif aux travaux nécessaires à la « mise hors d'eau » de la Chapelle de Morens. Les travaux envisagés sont les suivants :

- Pose d'un drainage au pied des façades ;
- Réfection des pierres de taille ;
- Redressement des feuillures (entailles destinées à recevoir les fenêtres) ;
- Pose de nouvelles fenêtres ;
- Remise en état de la ferronnerie (y compris scellements) ;
- Nettoyage des façades (retrait des lichens) ;
- Peinture et enduits intérieurs contre les murs (bas des murs).

### 3. Devis

Le devis estimatif établi est basé sur la connaissance visuelle du bâtiment, avec sondage du pied des façades, et tenant compte des remarques du SBC, il se présente comme suit:

Echafaudages / ponts roulants	CHF	4'000.00
Maçonnerie (drainage + feuillures des fenêtres)	CHF	27'000.00
Façades (pierre de taille et traitement des surfaces)	CHF	18'000.00
Remplacement des fenêtres	CHF	47'000.00
Peinture et enduits intérieurs	CHF	10'000.00
Ferronnerie (barreaudages des fenêtres)	CHF	7'500.00
Frais secondaires (sondages, frais de reproduction)	CHF	2'000.00
Divers et arrondi	CHF	3'812.90
Total net H.T.	CHF	119'312.90
TVA 7.7%	CHF	9'187.10
<b>Total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>128'500.00</b>

Ce devis estimatif ne comprend aucun montant d'honoraires, il est prévu que les prestations de préparation à l'exécution ainsi que celles de direction des travaux soient exécutées à l'interne par le Secteur des bâtiments.

### 4. Financement

Un montant de CHF 120'000.00 avait été comptabilisé en réserve au bilan par l'ancienne Commune de Morens pour des travaux de même nature. Cette réserve a été intégrée à la réserve pour investissements futurs de la Commune d'Estavayer et l'investissement de CHF 128'500.00 sera financé par cette réserve.

Une subvention à hauteur de CHF 8'500.00 est attendue de la part du SBC comme participation à ces travaux. Cette subvention sera portée en déduction de l'investissement.

### 5. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 128'500.00 TTC pour le remplacement des fenêtres et des travaux d'assainissement de la Chapelle de Morens, travaux financés par la réserve ad hoc.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 9 mars 2020.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :  
Lionel Conus



Le Syndic :  
Eric Chassot

Conseiller communal responsable : Jean-Claude Votta, Dicastère Bâtiments et Infrastructures